



pro mente sana  
association romande

## ***Cinquième révision de l'AI : un système solidaire en péril***

---

**Nathalie Narbel, secrétaire générale de Pro Mente Sana, estime que la révision de l'AI soumise à votation est basée sur un discours simplificateur et ignore les données épidémiologiques**

---

Emile Durkheim (1858-1917), fondateur de la sociologie française, donnait à sa discipline une mission fondamentale : « Il faut, écrivait-il, que notre société reprenne conscience de son unité organique ; que l'individu sente cette masse sociale qui l'enveloppe et le pénètre, qu'il la sente toujours présente et agissante, et que ce sentiment règle toujours sa conduite. (...) C'est elle [la sociologie] qui fera comprendre à l'individu ce que c'est que la société, comme elle le complète et combien il est peu de chose réduit à ses seules forces. (...) Elle lui fera sentir qu'il n'y a aucune diminution à être solidaire d'autrui et à en dépendre, à ne pas s'appartenir tout entier à soi-même. »

Le 17 juin prochain, nous nous prononcerons sur la cinquième révision de l'assurance invalidité (AI) qui contient de nombreuses restrictions de prestations, dont l'on nous affirme qu'elles visent le bien de tous. L'AI est un système d'assurance qui couvre le risque de la perte partielle ou totale, par le fait d'une atteinte à la santé, de la capacité de gagner sa vie. C'est une assurance populaire, entrée en vigueur en 1960, qui met en œuvre le principe de solidarité sociale. Aujourd'hui, elle semble n'être plus qu'un gouffre financier, une prestation offerte à des assurés soupçonnés de frauder, ou accordée à des personnes que l'on plaint parfois avec condescendance. Cette réduction caricaturale met à mal le fondement de la cohésion sociale. L'égoïsme se trouve flatté au détriment des liens existant entre les individus et de la solidarité qui devrait les unir en un corps social.

La 5<sup>e</sup> révision de l'AI affirme promouvoir la réinsertion professionnelle, en particulier celle des personnes atteintes dans leur santé psychique. Or, la législation actuelle contient déjà un ensemble de mesures d'intégration et de réadaptation auquel les offices AI pourraient recourir davantage. La nouvelle loi porte la marque d'une idéologie qui prétend que les assurés sont trop complaisants à leur propre égard, tout comme leurs médecins d'ailleurs, et que renforcer l'obligation de collaborer suffira à les maintenir ou à les réinsérer dans le monde professionnel, alors que ce dernier, le plus souvent, ne veut pas d'eux. Le discours sur l'intégration n'est-il pas qu'une manière politiquement correcte d'imposer cette idéologie ?

Dans une motion déposée en mars dernier sur la stratégie nationale pour la santé psychique qui aurait dû être mise en œuvre par la Confédération, Felix Gutzwiller, conseiller national,

résumait sans ambages la situation : « L'état mental des Suisses et des Suissesses, parfaitement décrit par l'Observatoire de la santé, est inquiétant. » En effet, les études épidémiologiques sont significatives. En Suisse, une personne sur deux souffre au cours de son existence d'un trouble psychique important. Une femme sur cinq et un homme sur dix souffriront d'un épisode dépressif majeur. Nous sommes donc loin d'un monde de simulation, de fraude et de paresse, d'une réalité de personnes trop fragiles face à leur environnement et de médecins trop complaisants à l'égard de leurs patients.

Sur ce dernier point, le thème du handicap psychique est central puisqu'il est la cible de cette révision. Handicap invisible, il peut être d'autant plus facilement considéré comme inexistant, et la personne qui en souffre soupçonnée de déformer une réalité « objective », en exagérant des manifestations subjectives. En contradiction avec les données épidémiologiques, c'est justement le bien-fondé même des prestations pour handicap psychique que l'on met le plus souvent en doute, prétendant qu'elles seraient directement responsables d'une partie du déficit de l'AI.

Rappelons à ce sujet que la contribution financière à l'assurance invalidité n'a pas été relevée depuis 1995. En juin 2005, le Conseil fédéral avait présenté conjointement deux projets : la révision matérielle de la loi et un projet de financement additionnel, indispensable à la survie de l'AI. Or, le Parlement a décidé de séparer les deux objets et de ne traiter du financement qu'après avoir modifié la loi. Les mesures d'économies incluses dans la cinquième révision ne permettront d'améliorer les comptes de l'AI que d'environ 320 millions par année, alors que les mesures d'intégration prévues coûteront 500 millions. Un financement supplémentaire de l'AI est donc indispensable, et une solution reste à trouver, puisque le projet d'augmentation de 0,7% de la TVA a été refusé par le Conseil national lors de la session de printemps 2007.

On se demande donc comment les citoyens soucieux du sort d'autrui et du bien commun pourraient accepter une révision de loi qui reporte tous les efforts sur les assurés, qui ignore les données épidémiologiques et qui entend réduire encore plus drastiquement les prestations d'un système d'assurance sociale en diffusant des discours simplificateurs au risque de mettre en péril la solidarité sociale, et ceci sans que la solidité du financement du système ne soit assurée. Allons-nous accepter de renoncer à un système solidaire auquel nous sommes tous susceptibles de recourir ?

Article paru dans *Le Temps*, le 24 mai 2007